

MAIRIE DE SEMONS

306 route de Beaurepaire
38260 SEMONS
Téléphone : 04.74.54.22.15
Fax : 04.74.20.36.05

Le **jeudi 22 juin 2017 à 20h** le conseil municipal dûment convoqué le 15/06/2017, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul TOURNIER-FILLON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

PRESENTS : *Mmes MM.* TOURNIER-FILLON Jean-Paul - JANIN-BRUSSON Denis - BOUVIER Régis - CHAPPAT Christian - ALONSO Véronique - LODIER Philippe - DURAND Patricia - BARBIER Gilles -

ABSENTS EXCUSES : *Mme* BOURDAT Maryvonne - *MM.* GERARD Jacques - COLLION Olivier -

Secrétaire de séance : *Mme* ALONSO Véronique

M. le Maire ouvre la séance après l'appel du nom des conseillers municipaux, puis donne lecture du compte rendu de la précédente réunion, lequel est approuvé à l'unanimité.

1. délibération n° 27

FEU D'ARTIFICE du 14 juillet 2017 - choix du prestataire

M. le Maire expose que dans le cadre de l'organisation des festivités du 14 Juillet prochain, le Comité des Fêtes et la commission communale ont étudié différentes propositions en vue de l'organisation d'un spectacle pyrotechnique.

Le Comité des Fêtes et la commission communale préconisent de retenir le devis de la Société France HEMERA ARTIFICE de BALBINS d'un montant de 2 000,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE le feu d'artifice du 14 juillet 2017,
- RETIENT l'offre de la Société HEMERA ARTIFICE de BALBINS pour un montant de 2000,00 € TTC,
- AUTORISE M. le Maire à signer la commande.

Les crédits sont inscrits au budget 2017 en Section de Fonctionnement article 6232.

2. délibération n° 28

Acquisition des panneaux de signalisation et des numéros de maisons - choix du devis

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition des panneaux de signalisation routière et des numéros de maisons.

Il s'agit de 7 plaques numéros de maisons, de 14 panneaux, et des supports.

Un devis a été établi par l'entreprise ROYANS SIGNALISATION de ST ETIENNE DE ST GEOIRS pour un montant de 1356,10 € HT soit 1627,32 € TTC.

La mise en place sera assurée par la commune de SEMONS.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de retenir cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE l'acquisition des panneaux et panonceaux de signalisation routière,
- RETIENT l'offre de l'entreprise ROYANS SIGNALISATION de ST ETIENNE DE ST GEOIRS pour un montant de 1356,10 € HT soit 1627,32 € TTC,
- AUTORISE M. le Maire à signer la commande.

Les crédits sont inscrits au budget 2017 en section d'investissement au compte 2158 programme 919.

3. délibération n° 29

Travaux de traçage de signalisation horizontale et verticale

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de traçage de signalisation horizontale et verticale.

Il s'agit de :

- ❖ 8 « cédez le passage »
- ❖ 74 « passage piétons »
- ❖ 25 « bande 0.10 parking »
- ❖ 3 places « handicapé avec logos »
- ❖ 25 « stop »
- ❖ 32 « dent de requin »
- ❖ 320 « bande continue 0.15 »

Un devis a été établi par l'entreprise FAR d'ECHIROLLES pour un montant de : 969,70 €HT soit 1163,64 €TTC.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de retenir cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE les travaux de traçage de signalisation horizontale et verticale,
- RETIENT l'offre de l'entreprise FAR d'ECHIROLLES pour un montant de : 969,70 €HT soit 1163,64 €TTC.
- AUTORISE M. le Maire à signer la commande.
Les crédits sont inscrits au budget 2017 en section de fonctionnement au compte 615231.

4. délibération n° 30

Aménagement du poste de secrétariat - choix du devis

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement du bureau du secrétariat.

Il présente une offre des établissements PROPONNET de BEAUREPAIRE :

Fourniture et pose d'un bureau en extension de la banque d'accueil constitué de plan de travail et de caissons de rangement 1518,00 €HT soit 1821,60 €TTC.

Il propose au Conseil Municipal de retenir cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- RETIENT l'offre des établissements PROPONNET de BEAUREPAIRE pour un montant de 1518,00 €HT soit 1821,60 €TT.
- CHARGE M. le Maire de passer la commande de l'aménagement du bureau,
Les crédits sont inscrits au budget 2017 en section d'investissement au compte 2184 programme 919.

5. délibération n° 31

Forêt communale - règlement pour la coupe d'affouage 2017-2018

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le règlement de la coupe affouagère 2017-2018.

Le prix des lots est fixé à 40€

Les inscriptions seront reçues en mairie du 1er au 28 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE le règlement de la coupe affouagère 2017/2018 annexé à la présente délibération,
- CHARGE M. le Maire d'appliquer les dispositions du règlement d'affouage.

6. délibération n° 32

Convention avec la fondation "30 millions d'amis" pour la réalisation de campagnes de capture et de stérilisation des chats errants de la commune - Participation financière de la fondation

La commune de SEMONS est confrontée depuis quelques années à la multiplication des chats errants.

Les riverains des hameaux infestés se plaignent régulièrement des nuisances engendrées par ces colonies félines et ce problème nuit à la qualité de vie des usagers.

La réglementation dispose que le Maire est responsable des animaux divagants ou errants sur sa commune. Cependant, le Maire, tout en étant en charge de remédier à cette nuisance, ne peut intervenir que dans un cadre bien défini.

Afin de limiter la prolifération, la municipalité a décidé de mettre en oeuvre des campagnes de capture et de stérilisation des chats errants dans les hameaux qui sont aujourd'hui repérés comme étant infestés.

Il s'avère que ces campagnes, même si elles sont efficaces à long terme, sont onéreuses et notamment en raison des frais vétérinaires engendrés.

Les associations nationales de protection animale, conscientes de cette problématique et volontaires pour aider les communes qui s'engagent dans une démarche de régulation, peuvent apporter un soutien financier, c'est notamment le cas de la fondation « 30 millions d'amis ».

Cette collaboration peut être obtenue après la signature d'une convention avec la fondation. Cette convention cadre sera, à chaque campagne de stérilisation, complétée d'un bon de mission actant la participation financière de la fondation.

La fondation « 30 millions d'amis » prend en charge les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants à hauteur de 80 € pour une ovariectomie + tatouage et 60 € pour une castration + tatouage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE la capture, la stérilisation des chats errants pour limiter leur prolifération, et qu'il convient après ces opérations de les relâcher dans leur milieu naturel,
- APPROUVE la convention avec la fondation « 30 millions d'amis » qui apporte un soutien financier aux communes s'engageant dans des démarches de régulation des colonies de chats errants,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la fondation "30 millions d'amis".

7. délibération n° 33

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles de Commelle

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle du Sou des Ecoles de COMMELLE pour le projet photo des élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle au Sou des écoles de COMMELLE pour un montant de 116€,
- CHARGE M. le Maire de faire effectuer le paiement correspondant.
Les crédits sont inscrits au budget 2017 au compte 6574.

8. délibération n° 34

Projet d'amélioration de la desserte forestière sur la forêt communale de SEMONS

Suite à l'étude demandée à l'ONF concernant l'amélioration de l'infrastructure de la forêt communale de SEMONS, il est donné connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'amélioration de la desserte de la forêt communale de SEMONS.

M. le Maire présente les caractéristiques du projet :

- ❖ **place de dépôt parcelle 12 - l'ONF propose 3 options -**
 - reprise de l'accès menant à la place de dépôt et de l'insertion sur la RD
 - empièchement d'accès ou réalisation d'un revêtement
 - reprise de la place de dépôt avec réalisation des assainissements et de l'empièchement
 - amélioration ou réalisation d'une aire de retournement pour les camions
- ❖ **exploitation de la partie nord de la forêt - l'ONF propose 3 options -**
 - faciliter la sortie des bois des parcelles 10 et 11
 - éviter les risques de conflits d'usage entre la voirie publique et les activités forestières
- ❖ **accès parcelle 7 - l'ONF propose 1 option**
 - les travaux consisteront en la réalisation d'une place de dépôt empièrrée avec un L de retournement
 - cette aire de stockage et une zone d'arrivée d'eau, il conviendra de drainer les terrains et de renvoyer l'eau vers le fossé de la route.

A l'issue de la présentation, M. le Maire demande au Conseil Municipal de retenir les options pour les trois objectifs du projet de travaux.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat et l'Europe (FEADER) au taux maximum de 60%.

En ce qui concerne la maîtrise d'œuvre liée à ce programme, Monsieur le Maire propose que l'Office National des Forêts soit retenue pour un montant représentant 12% du montant hors taxes des travaux.

Afin de valoriser l'aménagement forestier, M. le Maire propose l'acquisition par la commune de SEMONS de deux parcelles :

- section B n° 167 de 1376 m² appartenant à Mme Simone VILLARD de LIEUDIEU,
- section B n° 2 de 3315 m² appartenant à Mme Simone COLLION de LIEUDIEU."

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE le projet d'amélioration de la desserte sur la forêt communale de SEMONS,
- RETIENT les options suivantes :
 - ▶ Place de dépôt parcelle 12
option 2

sans retoucher la pente en long, empierrement de l'accès, mise en œuvre d'un enrobé pour l'insertion, empierrement des accès avec 30cm d'empierrement

..... pour un montant estimé à 12210€ ht

▶ Parcelle 7

réalisation d'une place de dépôt avec aire de retournement à l'intersection des parcelles 7, 8 et 9.

réalisation d'une piste en parcelle 7.

..... pour un montant estimé à 11 470€ ht

▶ Accès nord - Desserte des parcelles 10 et 11

option 2

réalisation d'une aire de retournement en début de chemin + stockage

..... pour un montant estimé à 8930€ ht

- CHOISIT l'Office National des Forêts de l'Isère pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet dans la proportion de 12% du montant de travaux H.T.,
- SOLLICITE l'octroi d'une subvention pour aide à l'amélioration de la desserte forestière dans le cadre du Plan de Développement Rural 2014-2020 (PDR) qui permet d'obtenir des aides du FEADER et de l'ETAT au taux de 60%, majorable à 80% en cas de projet multi-proprétaires (accès Nord),
- AUTORISE M. le Maire à engager les démarches auprès des propriétaires en vue de l'acquisition des deux parcelles section B n° 2 et 167,
- CHARGE M. le Maire de poursuivre toutes les démarches utiles auprès des propriétaires et de l'ONF pour valider le projet de desserte retenu.